

## Compte-rendu de la réunion de Bureau du mardi 13 mai 2025

**Etaient présents :**

**Membres du Bureau :**

		<b>Présents</b>
Yves GUELORGET	<i>ANTEA Group</i>	<b>X</b>
Jonathan SENECHAUD	<i>COLAS Environnement</i>	
Amélie ROGNON	<i>ORTEC SOLEO</i>	<b>X</b>
Philippe GERGELY	<i>PRACTICWAY</i>	
Julien BRETON	<i>RSK</i>	<b>X</b>
Jean-Yves RICHARD	<i>SARPI REMEDIATION</i>	
Jean-Philippe TRACOL	<i>SECHE</i>	<b>X</b>
Nicolas FOURAGE	<i>SOCOTEC Environnement</i>	<b>X</b>
David HIEZ	<i>TAUW</i>	<b>X</b>

**Membres de l'UPDS :**

Julie ZMIJEWSKI	ARTELIA
Rodolphe ORDRONNEAU	BUREAU VERITAS
David POULIQUEN	DEKRA
Nicolas PLANEL	DIE Remédiation
Véronique LAGNEAU	FONDASOL
Stéphane ABELLO	REMEA
David POIRIER	SECHE
Laurent MANSUELLE	SERPOL
Nathalie MORIN	SOCOTEC Environnement
Nathalie CORDONNIER	SUEZ Consulting
Aurélie BONNANO	VALGO
Christel De LA HOUGUE	UPDS
Marie DUCLOS	UPDS
Franck LECLERC	UPDS

## **1. Adoption du CR du bureau du 18 mars 2025.**

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Le compte-rendu du Bureau du 18 mars 2025 n'a pas été adopté car le compte rendu n'avait pas été diffusé avant cette réunion.

## **2. Synthèse des échanges des réunions du Collège Travaux du 15/04 et du 6/05/2025.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Les discussions lors de ces réunions ont mis en évidence un constat partagé au sein du Collège Travaux qui est que le marché est en difficulté et traverse plusieurs problématiques majeures :

- Effondrement des prix, lié à l'impact indirect des pratiques illégales dans la gestion des TEX. La multiplication des plateformes non conformes entraîne une concurrence déloyale (évacuation vers des ISDI ou sites non contrôlés), rendant les techniques in situ/sur site moins compétitives et moins utilisées.
- La certification LNE – domaine C est perçue comme inefficace pour protéger les entreprises face à ces pratiques. Certains membres envisagent un retrait collectif de la certification.
- Le collège exprime également le sentiment que l'UPDS freine ses initiatives de communication, ce qui alimente une réflexion sur la réorganisation de l'association, avec une gouvernance plus indépendante, à l'image d'une fédération (type FNADE).
- Enfin, le Collège Travaux souhaite renforcer les relations avec le Collège Ingénierie, via l'élaboration d'une charte définissant les responsabilités respectives. Cette charte pourrait être basée sur 10 messages simples issus du guide de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE.

À la suite de ces constats et échanges, le Collège Travaux a défini plusieurs axes prioritaires pour structurer sa feuille de route :

1. Communiquer sur les dérives liées aux pratiques autour des TEX, avec la possibilité de faire appel à un cabinet de communication ou à des journalistes pour accompagner le collège travaux à l'élaboration de documents tant sur ce sujet que sur d'autres thématiques de communication ;
2. Réfléchir à une réorganisation de l'UPDS, permettant au Collège Travaux de mener ses actions de manière autonome ;
3. Certification LNE : collecter les noms des marchés Ademe confiés à des prestataires non certifiés, rédaction d'un courrier au Ministère et au LNE pour signaler un possible retrait des entreprises du domaine C ;
4. Faire reconnaître l'ingénierie de conception réalisée par les entreprises travaux, mais à ce jour non rémunérée par les MOA.

### Remarques des adhérents de l'UPDS :

- Les membres du Collège Ingénierie présents ne comprennent pas l'intérêt d'une séparation entre collèges, puisqu'ils sont d'accord avec la communication du Collège Travaux sur les dérives en lien avec la gestion des TEX et ne s'opposent pas à la feuille de route du collège travaux.
- Les membres du Collège Travaux présents défendent cependant cette idée de scission, car ils se sentent entravés dans leurs actions. Ils suggèrent une organisation de l'UPDS en fédération, avec des collèges plus autonomes.
- Le Collège Ingénierie présent s'oppose à une modification des statuts qui conduirait à la création de deux unions distinctes. Pour rappel, une telle évolution nécessiterait une majorité qualifiée de 2/3 des votes.

- Enfin, le Collège Ingénierie s'étonne que les entreprises travaux ne valorisent pas leur ingénierie (domaine B) auprès des maîtres d'ouvrage, notamment via les codes de prestations du domaine B prévus à cet effet et pour lesquels les sociétés de travaux sont certifiées.

#### Décisions :

- le collège travaux va formaliser ses demandes et proposera des éléments concrets de communication (courriers, etc...) à valider par le Bureau.
- Des sondages seront effectués au sein du collège travaux pour être sûr que les arguments et demandes formulées dans les courriers sont partagés par tous les adhérents du collège.
- Les présidents des collèges travailleront sur le contenu de la Charte.

### **3. Révision de la méthodologie SSP de 2017 : avis UPDS envoyé au Ministère.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Ce point n'a pas été abordé en raison du manque de temps et est reporté à la réunion du 24/06/2025.

### **4. CA collège travaux et UPDS 2022 à 2024 : évolution.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Décision : La première proposition de traitement des données a été retenue, avec les résultats suivants :

- Total CA Travaux & Études : 516 811 319,94 €
- CA Plateformes Techniques (PTF) : 61 972 513,00 €
- Total CA Travaux, Études & PTF : 578 783 832,94 €

On note que le chiffre d'affaires total a augmenté en 2023 par rapport à 2022, avant de connaître une baisse en 2024 par rapport à 2023. Plus précisément, le CA travaux a connu une forte hausse de près de 9 % entre 2022 et 2023, puis a diminué de 4 % entre 2023 et 2024. Sur l'ensemble de la période 2022-2024, cela représente une augmentation nette de 4,5 %. Le CA études, quant à lui, progresse régulièrement d'environ 1 % par an, soit une hausse cumulée de 2,3 % sur ces trois années.

Concernant les plateformes, après une belle augmentation de 7,6 % entre 2022 et 2023, le CA PTF a baissé de 7,3 % entre 2023 et 2024, se stabilisant finalement sur la période entre 2022 et 2024.

Enfin, le CA global de l'UPDS a enregistré une croissance de 6 % entre 2022 et 2023, avant de reculer de 2,6 % entre 2023 et 2024, ce qui aboutit à une hausse globale de 3,2 % sur l'ensemble des trois années.

### **5. Lancement de l'enquête sur les indicateurs 2024.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

L'enquête sur les indicateurs 2024 sera lancée prochainement.

### **6. Communication : point d'avancement**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

SOLSCOPE 2025 : se tiendra les 18 et 19 juin à Lyon Eurexpo. Le jeudi 19 après-midi sera dédié aux présentations des partenaires, dont l'UPDS. Une session sur les paramètres environnementaux, présidée par D. Hiez au nom de l'UPDS, est prévue, ainsi que deux conférences UPDS :

- « Problématiques des PFAS » présentée par V. Dahmoun, pilote du GT PFAS Réglementaire,

- « Réemploi des TEX » par Jean-Yves Richard.

POLLUTEC 2025 aura lieu du 7 au 10 octobre. L'UPDS disposera d'un stand sur le village SSP avec un espace conférences. Les thèmes des conférences ont été définis en commission technique (cf. diaporama de la commission) et le programme sera mis en ligne le 16 juin. Les adhérents dont les propositions de conférences ont été retenues doivent envoyer des informations complémentaires avant début juin.

Le concours photos UPDS est lancé, la date limite de participation est fixée au 7 septembre 2025. Les Trophées de l'action climatique sont également ouverts, avec une date limite au 5 septembre 2025.

Concernant UPDS Mag, le numéro d'avril est sorti, sur le thème « Essais pilotes & Plans de Conception des Travaux (PCT) », disponible sur le site internet de l'UPDS. Le prochain numéro, prévu pour juillet 2025, portera sur « Pollutions mixtes ou spéciales ». Les articles sont à fournir avant le 5 juin 2025.

## **7. Points divers.**

---

**Prochaine réunion : le 24 juin 2025 de 15h30 à 18h à Paris**